



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 7 octobre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire  
Benoit Bibeau, conseiller  
Mario Cardin, conseiller  
Myriam Cournoyer, conseillère  
Guy Lambert, conseiller  
Vincent Lavallée, conseiller  
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

### 01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

### 02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-10-24

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
  - a) séance ordinaire du 3 septembre 2024
- 4- Correspondance
  - a) Club VTT Vagabond, parade annuelle
  - b) Demande d'ajout d'éclairage public face aux nouvelles constructions du 185 et 187 chemin du Chenal-du-Moine
  - c) UMQ, renouvellement d'adhésion annuel
- 5- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 6- Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 7- Comités municipaux
- 8- Amendement à la résolution n° 12-08-24 relative à la dérogation mineure n° Déro-2024-03, 1686, chemin du Chenal-du-Moine
- 9- Assurances collectives
- 10- Fonds de développement des territoires (FDT), dépôt d'un projet Construction d'une dalle multifonctionnelle avec éclairage
- 11- Offre de service audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024
- 12- Services professionnels-passerelle piétonne
- 13- Réfection de la rue Paul, octroi d'un mandat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux
- 14- Autorisation de signature du protocole d'entente de collaboration pour soutenir les ménages dans les situations de sinistre
- 15- TCRLSP - Dossier de la vitesse sur le Lac Saint-Pierre
- 16- Forum Saint-Laurent
- 17- Dépôt d'un mémoire dans le cadre des consultations publiques sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations
- 18- Brunch automnal MADA
- 19- Demande d'un don ou d'une commandite
  - a) Millen TV



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution  
ou annotation

- 20- Autres affaires
- 21- Questions du public
- 22- Levée de la séance

ADOPTÉE

### 03- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-10-24

#### **-03 a) séance ordinaire du 3 septembre 2024**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

### 04- CORRESPONDANCE

03-10-24

Le directeur général et greffier-trésorier dépose trois documents d'information et/ou décision aux membres du conseil.

#### **-04 a) Club VTT Vagabond, parade annuelle**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour circuler dans les rues de la municipalité lors de la parade annuelle des VTT, samedi le 23 novembre 2024 et reporté au lendemain 25 novembre 2024 en cas de pluie à compter de 10 h 00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu à tenir leur parade annuelle et de transmettre notre accord au responsable du poste de la SQ de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

04-10-24

#### **-04 b) Demande d'ajout d'éclairage public face aux nouvelles constructions du 185 et 187 chemin du Chenal-du-Moine**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande pour l'ajout d'éclairage public face aux récentes constructions des résidences sises 185 et 187 chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT que la luminosité est très limitée face aux quatre nouveaux lots;

CONSIDÉRANT la présence d'un service de garde dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'ajout d'un luminaire public entre les lots 6 478 344 et 6 478 345 situés sur le chemin du Chenal-du-Moine;

QUE cette dépense soit puisée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

05-10-24

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

### **-04 c) UMQ, renouvellement d'adhésion annuel**

CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion à l'UMQ pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'*Union des municipalités du Québec* a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'*Union des municipalités du Québec* offre différents services aux municipalités membres, dont certains sont exclusifs à l'*Union des municipalités du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'être membre de cette union municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELER notre adhésion, pour l'année 2025, à l'*Union des municipalités du Québec* pour une somme 1 583,43 \$ plus taxes, mais de ne pas recourir aux services du Carrefour du capital humain.

ADOPTÉE

### 05- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

06-10-24

CONSIDÉRANT le dépôt, par le greffier-trésorier, du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 47 829,01 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de septembre 2024 ainsi qu'un déboursé de 34 927,53 \$ pour la période comprise entre le 3 septembre et le 7 octobre 2024;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 3 septembre 2024 et le 7 octobre 2024 pour un montant de 288 289,72 \$.

ADOPTÉE

### 06- DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au Conseil les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 C.M.;

Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

### 07- COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune rencontre des comités ce mois-ci.

### 08- AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO 12-08-24 RELATIVE À LA DÉROGATION MINEURE NO DÉRO-2024-03, 1686, CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

07-10-24

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-08-24 dûment adoptée par le Conseil relativement à une dérogation mineure à l'égard du lot 4 800 492 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 1686 chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement demandé pour un usage public ayant une largeur de ligne de rue de 6.3 m aurait dû être de 12,30 mètres alors que le règlement de lotissement n° 437-2009 exige 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette erreur n'aggrave pas la dérogation mineure autorisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la dérogation mineure à l'égard du lot 4 800 492 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 1686 chemin du Chenal-du-Moine qui consiste à autoriser un projet de lotissement pour un usage public (tour de communication) ayant une largeur de ligne de rue de 12,30 mètres alors que le règlement de lotissement n° 437-2009 exige 15 mètres;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs l'opération cadastrale.

ADOPTÉE

### 09- ASSURANCES COLLECTIVES

08-10-24

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'assurances collectives au 1<sup>er</sup> septembre 2024 auprès de la *Croix Bleue* via *BFL CANADA services conseils inc.* (BFL SCI);

CONSIDÉRANT QUE malgré que *BFL CANADA services conseils inc.* (BFL SCI) soit en accord avec les ajustements demandés, nous informe que son programme *BFL CANADA AVANTAGES+* offert via la *SUN LIFE* offre certains avantages pour la municipalité et ses employés;

CONSIDÉRANT QUE ce changement comporte un ajustement de nos coûts d'assurance de 0,8 % comparativement à une hausse de 5,7 % avec la *CROIX BLEUE* et ce pour les mêmes garanties;

CONSIDÉRANT QUE *BFL Avantages sociaux* recommande de changer d'assureur et d'accorder le contrat d'assurances collectives à la *SUN LIFE* et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de l'assureur la *SUN LIFE* présentées par *BFL CANADA services conseils inc.* (BFL SCI) du 16 septembre 2024;

D'ACCORDER notre contrat d'assurance collective à la *SUN LIFE* et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024;

D'AVISER la *CROIX BLEUE*, que la municipalité mettra fin au contrat d'assurances collectives au 31 octobre 2024 à minuit.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin de *BFL CANADA services conseils inc.* (BFL SCI).

ADOPTÉE

### 10- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT), DÉPÔT D'UN PROJET CONSTRUCTION D'UNE DALLE MULTI-FONCTIONNELLE AVEC ÉCLAIRAGE

09-10-24

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT) volet ruralité;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettrait la réalisation du projet de dalle multifonctionnelle et patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉPOSER une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour la réalisation du projet de dalle multifonctionnelle, patinoire et éclairage;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

QUE le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, l'ensemble des documents relatifs à l'aide financière.

D'ACQUITTER la dépense non subventionnée du projet déposé attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

### 11- OFFRE DE SERVICES AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

10-10-24

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels relatifs à la vérification comptable avec *Daniel Tétreault, CPA inc.* s'est terminé avec la vérification de l'exercice 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite des travaux de *Daniel Tétreault, CPA inc.*;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de service pour la vérification de l'exercice 2024;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR les services professionnels de Daniel Tétreault, CPA inc. pour la vérification comptable de l'année 2024 au coût de 10 350 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

11-10-24

### 12- SERVICES PROFESSIONNELS PASSERELLE PIÉTONNE

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la *Mutuelle des municipalités du Québec* qui a procédé à une inspection de nos installations le 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport comporte certains conseils et recommandations devant être mis en place;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection, le bureau de la souscription de la MMQ avise la municipalité qu'en raison du risque aggravé constitué par la stabilité de la passerelle, celui-ci a décidé d'exclure toute réclamation découlant de la propriété, de la gestion ou de l'entretien de la passerelle piétonne passant au-dessus du chemin du Chenal-du-Moine et ce, jusqu'à la réception d'un rapport d'ingénieur confirmant que la passerelle est sécuritaire pour le public;

CONSIDÉRANT QUE depuis le mercredi 19 mai 2021 la passerelle piétonne est complètement fermée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie spécialisée en structure dans les plus brefs délais afin d'obtenir des recommandations et des estimations pour la réparation et/ou la démolition complète;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de prix à quatre (4) firmes spécialisées, conformément au règlement n° 528-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat afin d'obtenir des recommandations et des estimations pour la réparation et/ou la démolition complète de la passerelle à EMS STRUCTURE INC. au coût de 19 000 \$ plus taxes selon l'offre de service no P-24-623 du 30 septembre 2024;

D'ACQUITTER la dépense non subventionnée du projet déposé attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

12-10-24

### 13- RÉFECTION DE LA RUE PAUL, OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) offre de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux d'infrastructures sur la rue Paul;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux d'infrastructures sur la rue Paul à LABO Montérégie au coût estimé de 9 557 \$ plus taxes selon l'offre de service n° OS\_2024\_09\_18 déposée le 24 septembre 2024.

ADOPTÉE

### 14- AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION POUR SOUTENIR LES MÉNAGES DANS LES SITUATIONS DE SINISTRE

13-10-24

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-224 confirmant l'appui du conseil de la MRC pour le projet « Chaîne d'entraide d'urgence destinée aux ménages en cas de sinistre » ;

CONSIDÉRANT que le comité associé à la « Chaîne d'entraide d'urgence destinée aux ménages en cas de sinistre » a élaboré un « Protocole d'entente de collaboration pour soutenir les ménages dans les situations de sinistre »;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-08-224 autorisant le directeur général et greffier-trésorier, M. François Chalifour, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente de collaboration pour soutenir les ménages dans les situations de sinistre;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente a été transmis, pour signature, à tous les partenaires, soit : la MRC de Pierre-De Saurel, les services et régies d'incendie desservant les municipalités du territoire, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME), La Traversée, centre de crise et de prévention du suicide, l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, la Maison des jeunes de Sorel, le Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu, le Groupe d'entraide (GESTE), la Porte du Passant, L'Ardoise, groupe populaire en alphabétisation et le Recyclo-Centre;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce protocole d'entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel autorise le service d'incendie de la Ville de Sorel-Tracy à signer le protocole d'entente de collaboration pour soutenir les ménages dans les situations de sinistre.

ADOPTÉE

### 15- TCRLSP - DOSSIER DE LA VITESSE SUR LE LAC SAINT-PIERRE

14-10-24

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la vitesse des embarcations nautiques sur le lac Saint-Pierre a été soulevé par plusieurs acteurs, et ce, depuis de nombreuses années;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tributaires du lac Saint-Pierre sont également aux prises avec des enjeux de vitesse, notamment à leurs embouchures;

CONSIDÉRANT QUE des restrictions de vitesse sont entrées en vigueur sur les rivières Richelieu et Saint-Maurice et que plusieurs acteurs au sein de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP) soulignent que cette avenue doit être explorée pour le lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le processus législatif entourant une demande de *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRVUB) est long et exigeant en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une démarche commune, il serait plus facilitant de n'avoir qu'un seul canal de communication entre les administrations locales/municipalités concernées et Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP du lac Saint-Pierre a de l'expérience en concertation des acteurs, étant donné son rôle d'organisme coordonnateur de la TCRLSP et qu'il a également été identifié comme porteur de projet pour les actions visant la vitesse sur le lac Saint-Pierre dans le Plan de gestion intégrée régional (PGIR);

CONSIDÉRANT QUE les administrations locales/municipalités concernées seront tenues informées de tous les détails entourant la démarche et qu'elles doivent s'assurer que le tout est fait de manière neutre et impartiale, car elles demeurent les entités imputables du processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER le Comité ZIP du lac Saint-Pierre comme représentant des administrations locales/municipalités riveraines auprès de Transports Canada dans le processus de RRVUB.

ADOPTÉE

### 16- FORUM SAINT-LAURENT

15-10-24

CONSIDÉRANT l'invitation reçue à participer au Forum Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Forum Saint-Laurent est un événement sur invitation rassemblant des intervenants du Saint-Laurent issus des Premières Nations, des secteurs municipal, économique, communautaire, environnemental, récréatif, de la recherche et de l'éducation ainsi que des gouvernements qui ont des responsabilités ou des intérêts liés à la gestion de son écosystème, de ses ressources et de ses usages;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif général du Forum est de mettre en commun les préoccupations, les expertises, les outils, les ressources et les pistes de solutions des intervenants afin de soutenir la concertation des acteurs concernant les enjeux du Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le maire ou en son absence le conseiller Mario Cardin à participer les 15 et 16 octobre prochain au Forum Saint-Laurent;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DE DÉFRAYER les dépenses inhérentes à leur présence.

ADOPTÉE

### 17- DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN MILIEUX HYDRIQUES, DONT LES ZONES INONDABLES, ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

16-10-24

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement procède présentement à des consultations publiques sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est directement impliquée dans ce projet et concernée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉPOSER un mémoire dans le cadre des consultations publiques sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques.

ADOPTÉE

### 18- BRUNCH AUTOMNAL MADA

17-10-24

CONSIDÉRANT la présence de la politique *Municipalité Amie Des Aînés* (MADA);

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de maintenir des liens forts entre les aînés;

CONSIDÉRANT que le comité souhaite tenir un brunch automnal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'INVITER les aînés à un brunch automnal d'échanges le 3 novembre 2024 à la salle communautaire du centre de services municipaux et d'établir le coût du brunch à 10 \$ par personne;

DE MANDATER l'*Association des Aînés de Sainte-Anne-de-Sorel* pour la réalisation de ce brunch;

QUE la municipalité défraie les coûts excédentaires à la réalisation de ce brunch et verse ces sommes à l'*Association des aînés de Sainte-Anne-de-Sorel* relativement à cette activité.

ADOPTÉE

### 19- DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

18-10-24

#### **-19 a) Millen TV**

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de *Millen TV*;

Après l'étude de la demande selon les critères de la *Politique d'aide financière et de soutien aux OBNL et regroupements du milieu*;



No de résolution  
ou annotation

19-10-24

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE ne pas donner suite.

ADOPTÉE

### 20- AUTRES AFFAIRES

La conseillère Myriam Cournoyer rappelle la tenue de la fête de l'Halloween, le 26 octobre 2024.

### 21- QUESTIONS DU PUBLIC

Période de questions de 19 h 55 à 20 h 01.

### 22- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,  
directeur général  
et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »